

Collaboration Transformatrice pour une Nouvelle Croissance.

Par Raymond Van Ermen, EPE, Comité d'Experts du Comité 21. Le 10/2/2014

1. Introduction.

"L'Europe se trouve aujourd'hui à un tournant de son histoire. Nous ne surmonterons les défis qui nous attendent que si tous, responsables politiques, citoyens, employeurs et salariés, nous sommes capables de nous rassembler autour d'une vision commune nouvelle, définie en fonction des impératifs de notre époque"¹. Le XXIème siècle sera le temps d'une accélération de la 'transformation' de nos cadres économique, financier, social grâce à l'innovation technologique mais aussi sociétale pour faire face aux défis et aux menaces de catastrophes comme aux aspirations des citoyens .

La présente note se veut une réflexion sur les nouveaux modèles de gouvernance à mettre en place ou à développer en Europe pour 'accélérer la transformation' vers une société de 'bonne vie pour tous dans les limites planétaires' et ce dans un contexte nouveau : « *Nos vies changent à un rythme sans précédent. Les transformations à l'oeuvre dans l'économie, l'environnement, la géopolitique, la société et la technologie offrent des opportunités sans pareil, mais les interconnexions entre elles entraînent également une augmentation des risques systémiques²* ». C'est dans ce contexte que nous nous interrogerons sur la 'collaboration transformatrice'.

Comment concevoir les nouveaux instruments de la politique environnementale et de la 'croissance verte' ? Comment atteindre les objectifs de développement post 2015³ ? Comment le politique et l'entreprise peuvent-ils recréer de la confiance ? Voilà des questions très 'classiques' ! Mais dans un siècle qui est marqué par une nouvelle ère – notamment facilitée par les technologies de l'information – nous assistons à et avons besoin de nouvelles formes d'accès et de partage des 'ressources'. L'objet de cette note est, fort du constat du besoin d'accélérer la transition, de mener une réflexion stratégique sur la meilleure manière de créer les conditions d'une 'collaboration transformatrice' qui intègre les réalités d'une '*gouvernance polycentrique⁴ de systèmes économiques complexes*' telles que mises en évidence par un économiste, le Prix Nobel d'Economie, Elinor Ostrom. L'approche de Ostrom '*the common-pool resources*⁵ étudiée pour les domaines de biens communs que sont l'eau ou la forêt peut elle servir de point de départ pour imaginer la

¹ Projet pour l'Europe à l'Horizon 2030. Rapport du Groupe de Réflexion au Conseil Européen 2014.

² Klaus Schwab, fondateur et président exécutif du Forum économique mondial, cité dans le rapport d'ouverture de Davos 2014

³ Les Nations Unies tiennent les 9-10 avril 2014 une réunion sur les partenariats multi-acteurs globaux en soutien aux objectifs post 2015.

⁴ 'Polycentric' connotes many centers of decision making that are formally independent of each other.

⁵ Beyond Markets and states: Polycentric Governance of Complex Economic Systems. Elinor OSTROM. 2009

gouvernance polycentrique liée au partage de ‘biens collectifs’ que sont/seraient les trois domaines des ressources naturelles, du savoir, des moyens financiers dans une société hyperconnectée et une économie collaborative ?

Dans leur livre ‘Le Capital Vert, une nouvelle perspective de croissance’ les Economistes Français Christian de Perthuis et Pierre-André Juvet⁶ font une analyse remarquable de la situation, des leviers comme des échecs. Les exemples d’échec d’introduire sous une forme ou sous une autre ‘un nouveau prix dans l’économie qui mesure le coût de nos atteintes à ces fonctions régulatrices’ sont légion et les propositions de plus en plus ‘impopulaires’. De plus ‘il n’y a aucune raison de présupposer que l’incorporation de la valeur du capital naturel dans l’économie s’accompagne nécessairement d’un progrès d’équité’⁷. La présente note porte sur gouvernance polycentrique de systèmes économiques complexes pour une prospérité pour tous dans les limites planétaires et cherche à définir des principes qui constitueraient un cadre pour une collaboration transformatrice capable d’accélérer la transition.

Un des grands enjeux c’est de mieux gérer nos ‘interdépendances’. Etre interdépendant et l’assumer est une source de ‘libération’. D’autant plus que nous sommes à ‘L’Age de l’Accès’⁸. Mais mieux l’organiser, doit se faire à plusieurs niveaux :

- Entre les personnes et les groupes : solidarité et fraternité dans un monde hyperconnecté doivent revenir à l’avant-plan
- Entre la nature et l’homme
- Entre territoires.

La ‘gouvernance’ y liée doit s’inscrire dans une triple perspective :

- Se sentir responsable du ‘bien commun’ et faire des choix aujourd’hui en tenant compte de leur nécessité et de leur impact sur un horizon long (2050). C’est particulièrement le cas dans des domaines comme - par exemple - l’éducation, la sécurité sociale et les infrastructures liées au passage à l’économie circulaire.
- Gérer les risques systémiques notamment ceux liés aux 9 limites planétaires et au nexus climat-eau-alimentation-énergie-matières premières-équité. Les coûts croissants des dommages (impact changement climatique par exemple), amènent les pouvoirs publics et les investisseurs institutionnels à changer de critères de performance.
- Assurer une ‘bonne vie pour tous dans les limites planétaires’ avec ses dimensions équité, accès et partage (du savoir, des ressources naturelles et des moyens financiers).

La nouvelle prospérité, l’économie positive, l’économie collaborative ont leurs champions, ils sont à l’œuvre dans tous les domaines, toutes les institutions, tous les Pouvoirs Latéraux. Ils sont des ‘agents du changement’, ils se sentent parfois isolés parce que le ‘pouvoir’ est encore entre les mains des tenants de l’ancien monde. Mais ils ont aussi leur ‘success

⁶ ‘Le Capital Vert, une nouvelle perspective de croissance’. Christian de Perthuis et Pierre-André Juvet. Ed. Odile Jacob 2013

⁷ p105

⁸ Jérémy Rifkin.

stories', leurs 'marchés de niche'. L'innovation doit porter notamment sur la façon de permettre à ces succès de connaître rapidement un effet d'échelle.

Avec un réseau unique en Europe comme le Comité 21, avec des initiatives comme celle d'Attali sur l'économie positive, avec un réseau fort sur l'investissement socialement responsable, avec des Régions et des Villes qui jouent un rôle de facilitateur pour mettre en oeuvre des plans d'action liés à l'économie circulaire et la troisième révolution industrielle, la France est bien placée pour jouer un rôle leader en Europe en cette année charnière qu'est 2014.

Citoyens, c'est le moment d'engager la 'Co-révolution Européenne' !

2. Les risques.

Différentes formes de 'risque' existent. Souvent ils sont connus mais négligés. La vie est une aventure et l'innovation suppose la prise de risque. Nous allons identifier ici des types de risques et des principes.

2.1. Le risque moral

Le Comité de prospective du Comité 21 a répondu à cette question en estimant que ces crises sont toutes la conséquence d'un système qui n'évalue pas les risques que son fonctionnement génère⁹ et qui ne tient pas compte du fait qu'il peut aboutir à une destruction supérieure au bénéfice qu'il semble procurer. (...) Ainsi les groupes confrontés à la fois à la « dictature du court terme » (en schématisant à outrance, les financiers et les politiques) et à des instruments de plus en plus complexes ont-ils progressivement, pour certains, perdu, consciemment ou inconsciemment, l'exigence de vigilance et de maîtrise et les notions même de risque et de long terme, évacuant ainsi le « risque moral¹⁰ ». Le Comité de prospective du Comité 21 estime ainsi que ce « risque moral » constitue une racine commune aux crises : funeste sur le plan financier, il peut entraîner, sur le plan écologique, des dommages irréversibles. Et surtout, il mine la confiance, l'échange, l'adhésion collective dont a besoin l'économie pour bien fonctionner. Faute de régulation suffisante, la voie est ouverte aux excès et à la démesure pour une petite minorité. Mais, à travers la société de consommation, ce capitalisme dévoyé, car dépourvu des valeurs éthiques qui ont marqué sa naissance¹¹, a influencé l'ensemble de la société, étendu la responsabilité au plus grand nombre et entamé deux fondements de notre organisation démocratique : l'égalité (le mimétisme matérialiste

9 Dans « La condition de l'homme moderne », Hannah Arendt utilise le concept de « thoughtlessness » pour désigner l'incapacité à mesurer les conséquences de ses actions, dès lors qu'elles atteignent à l'ordre du monde.

10 La théorie économique appelle « risque moral », ou « aléa moral », le risque que quelqu'un agisse de manière immorale parce qu'il se sait protégé par les assurances, les lois ou d'autres institutions contre les préjudices que son comportement pourrait engendrer.

11 De nombreux auteurs (Philippe Descola, Herbert Marcuse, Didier Long, Dominique Méda, notamment) ont montré que l'accumulation de richesses n'était pas le but ultime de la production, ni ne suffisait à la satisfaction des besoins.

*individuel a supplanté la recherche du bien commun¹²) et la liberté (l'« avoir » au détriment de l'« être¹³ »).*¹⁴

Principe 1. La gouvernance polycentrique doit être structurée sur une base triangulaire : pouvoirs publics – marché – société civile

2.2. Le risque social

By almost any measure, in a wide range of countries, domestic income inequality is rising even as the gap between average incomes in advanced and developing countries declines. The upper end of the income distribution is developing a fatter and fatter tail, while the median income remains stuck in low-growth mode. Post crisis, the lower tail of the income distribution is also fattening as poverty increases. This pattern has emerged in the past 30 years. It undermines social cohesion, political stability and causes declining support for an open global economic and financial system. Compounding the distributional challenge is persistently high unemployment in the post-crisis period. Growth is nowhere near high enough to bring down these numbers fast enough. And in advanced countries, growth in the tradable sector of the economy has contributed relatively little to net employment growth in the past two decades. Apart from lost income and a disproportionate share of the burden of rebalancing economies falling on the unemployed, including the young, there is an important non-financial element of work: the dignity that goes with being a contributing member of society¹⁵

De plus on constate que la mise en place de nouveaux instruments du marché et de systèmes pour porter les biens à leur 'juste prix' conduit à de fortes tensions sociales et à des tentatives de reporter le coût financier sur d'autres catégories sociales .

Principe 2. La gouvernance polycentrique doit être inclusive et transparente sur les coûts comme sur la rémunération de la performance ESG.

Principe 3. La gouvernance polycentrique doit s'appuyer sur un projet de 'transformation sociale' via une réforme fiscale où *'la montée en régime de la tarification environnementale est couplée à une réforme fiscale plus globale prévoyant une redistribution forfaitaire verticale à destination des foyers les plus vulnérables¹⁶.*

¹² Voir déjà « De la démocratie en Amérique » - Alexis de Tocqueville – 1840.

¹³ « Reconsidérer la richesse » - Patrick Viveret – Éditions de l'Aube – 2008.

¹⁴ Cahier de Prospective n°1 – Comité 21 France.

¹⁵ New Growth Models: Challenges and steps to achieving patterns of more equitable, inclusive and sustainable growth. WEF Report 2014

¹⁶ Le capital vert page 251

2.3. Le risque éco-systémique.

Pour de Perthuis et Jouvét, *moins que la rareté des matières premières, c'est la dégradation des grandes fonctions régulatrices naturelles – la stabilité du climat et la diversité des écosystèmes – qui menace la poursuite de l'expansion*¹⁷. Mais il y a un lien fort entre l'économie des ressources épuisables et ces fonctions régulatrices *plus nous repoussons le mur des raretés physiques plus le risque de dérèglement de ces fonctions régulatrices augmente*.¹⁸ D'où, pour les auteurs, la nécessité d'une approche systémique du capital naturel à partir des neuf frontières planétaires définies par l'Institut de la résilience de Stockholm. Ces systèmes de régulation – et en particulier le système climatique et la biodiversité - deviennent alors de véritables facteurs de production dans lesquels il convient d'investir et qui modifient la façon dont doit fonctionner l'ensemble de l'économie¹⁹.

Principe 4. La gouvernance polycentrique doit s'appuyer sur un système type GIEC focalisé sur les risques liés aux 9 limites planétaires. Les défis qu'elles posent constituent un enjeu démocratique qui concerne tout le monde. La société a le droit d'être pleinement informée sur les risques et sur "quoi faire, à quel niveau et comment".

2.4. Le risque financier

*Les investisseurs croient-ils au risque carbone ? En 2013, la bulle carbone a pris de l'ampleur! Ce concept signifie que les compagnies extractives pourraient perdre leur valeur boursière, tout aussi vite que les entreprises d'Internet dans les années 2000, pour cause de limitation drastique de leurs activités trop émettrices de gaz à effet de serre. Portée par Al Gore notamment, cette idée est relayée par de nombreux acteurs dans plusieurs pays. En France, l'initiative 2 Degrees Investing (2°ii) promeut la prise en compte par le secteur financier des contraintes climatiques et des besoins de financement de long terme.*²⁰

Le gouvernement des Etats-Unis nous fournit une analyse pertinente, prévue par la loi, des "Social Cost of Carbon" (Mai 2013), une "update" effectuée par une initiative "interagency" y comprise la participation du "Treasury" (ministère Finance) et menant à une série de "prix carbone" 2020, liés à un "discount rate" donné. Cette analyse est complétée par "Natural Capital at Risk" de "Trucost" pour "TEEB for Business-Coalition" (soutenue par UNEP, novembre 2013): le lien entre Changement Climatique et Biodiversité d'une part par le biais de "Natural Capital" et la valeur des titres en bourse des entreprises ("asset pricing") et leur vulnérabilité aux risques dans cette optique. Le défi pour le monde des entreprises est mis en perspective par les "100 Major Externalities for Business", articulées à la fois sur le plan géographique et "substance" (par exemple "livestock")²¹.

¹⁷ P245

¹⁸ p32

¹⁹ p30

²⁰ <http://www.novethic.fr/novethic/isr_investissement_socialement_responsable,acteurs,les_investisseurs_croient_ils_risque_carbone,141987.jsp>

²¹ Gertjan Storm.

Principe 5. La gouvernance polycentrique doit s'appuyer sur un nouveau modèle financier développé dans le cadre d'un partenariat européen pour l'innovation pour mobiliser le capital privé.

2.5. Le 'bon' risque de transfert de marché

Tous les défis et les obstacles décrits plus haut pourraient conduire au pessimisme et au statu quo et il y a peu de chance que le politique soit en mesure de les affronter s'il n'y est pas poussé par le marché. Pour encourager les nécessaires 'innovations disruptives', il faut que les structures économiques et financières se trouvent poussées à changer par toutes les nouvelles voies qu'offre le monde hyperconnecté qui est le nôtre et la révolution bottom up qui force les entreprises à changer leur business model. Poussées à changer par les 'Pouvoirs Latéraux' agissant comme investisseur/acheteur, elles soutiendront les changements politiques. La formule de Jean Monnet, « les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité et ils ne voient la nécessité que dans la crise », n'a ainsi jamais été autant d'actualité.

Principe 6. La gouvernance polycentrique doit s'appuyer sur l'organisation des 'Pouvoirs Latéraux' agissant comme investisseur/acheteur et forçant le changement des business model des entreprises comme des banques 'par la base' : le consommateur, le blogueur, l'épargnant dans un monde marqué par le crowd sourcing et crowd funding, de nouveaux modèles d'économie collaborative.

3. Responsabilité et démocratie contributive.

Ces 6 principes se trouveront ici explicités au travers d'une 'transformation de notre conception de la responsabilité'. Cette collaboration transformatrice pour gérer les risques et promouvoir l'innovation suppose de notre point de vue plusieurs éléments :

- Sortir d'une approche en silos
- Une vision commune se construit
- Une nouvelle définition du progrès embrassant les valeurs sociétales.
- Une nouvelle génération de partenariats triangulaires public-privé-société civile
- Plus de prospérité se développe assurant une 'bonne vie pour tous dans les limites planétaires'
- Plus d'équité.
- Faire des investissements en infrastructure une nouvelle classe de valeurs²².

Pour passer à une autre échelle il faudra sortir '*d'une croissance verte paillette dérivant d'une quasi-gratuité du capital naturel combinée avec une approche RSE (responsabilité sociale des entreprises)*²³, construire un nouveau consensus et une nouvelle définition de la 'responsabilité sociétale' de chacun et une stratégie qui 'empower' les 'pouvoirs latéraux'

²² Infrastructure investment as a new asset class. WEF Davos 2014.

²³ p200,201

auxquels pouvoirs locaux, organisations et individus participent. Et ceci doit être associé à une nouvelle vision de l'éthique, de la définition du bien commun et de nos responsabilités partagées à son endroit tout comme de notre 'co-responsabilité pour réorienter la mondialisation vers plus de partage dans les 3 domaines évoqués plus haut.

La définition et le sens de la 'responsabilité'²⁴ doivent évoluer à plusieurs niveaux en même temps que les leviers d'action évoluent :

- **Le 'Nouveau Citoyen'** est arrivé, il est 'innovateur' (via le crowdsourcing) , il est régulateur (notamment via le 'C to C' business model) et policy maker (notamment via les moyens de démocratie directe)²⁵. L'individu et les organisations civiles ne peuvent plus ignorer leurs responsabilités dans un monde hyperconnecté ce qui amène à ré-imaginer la relation entre citoyens et institutions²⁶. Grande sera leur responsabilité si, alors qu'ils disposent de nouveaux leviers de pouvoirs (construire de la confiance, acheter, investir), ils ne les utilisent pas pour 'réorienter la mondialisation' et préserver le 'bien commun' en étant chacun la goutte d'eau qui va former les petits ruisseaux qui formeront un fleuve.

C'est dire que Eglises, Syndicats, ONG comme individus ont de 'nouvelles formes de responsabilité' à assumer en particulier dans le domaine financier. Cette question devient une question majeure dans la perspective de la COP 21. S'ils veulent vraiment que la COP 21 soit un succès les partenaires de la société civile doivent adresser un message fort au monde politique et financier : par leur mobilisation sur les questions de finance et climat dès 2014 Eglises, Syndicats, ONG, individus et bloggers entendent demander des comptes à la finance et prendre toutes mesures nécessaires pour changer les pratiques financières dans le cadre des dépôts, investissements, fonds de pensions et imposer de nouveaux business model par leurs menaces de boycott, leur déplacement de fonds disponibles, le transfert de marchés.

- **L'entreprise** dans une société qui évolue vers un modèle d'économie circulaire va elle aussi voir son champ de responsabilité s'étendre. On va de plus en plus mesurer le 'progrès' non seulement en termes de profit mais en termes de 'valeurs sociétales'²⁷. Dans une économie de la fonctionnalité, le principe d'extended producer responsibility, la définition de la performance E.S.G. et sa liaison avec la récompense (jusque et y compris les bonus) vont devenir la norme. Ceci doit conduire à un changement de la responsabilité du conseil d'administration.
- **Le pouvoir local** (Région/Ville/Commune rurale) à des responsabilités nouvelles comme 'facilitateur' de nouvelles formes de 'collaboration transformatrice' en particulier dans des secteurs comme l'énergie (énergies distribuées) et l'internalisation et la valorisation des services fournis par la biodiversité (*un des*

²⁴ *Ce qu'il faut, c'est un renouveau large et profond du sens de la responsabilité de la part de tous.* Message du Pape François au Forum de Davos 2014.

²⁵ Session au WEF Davos 2014.

²⁶ ibidem

²⁷ ibidem

leviers privilégiés pourrait être la fiscalité locale rattachée à l'usage que nous faisons du sol, aux impacts des infrastructures que nous érigeons dessus et au financement de services public locaux comme le traitement des déchets ou l'assainissement de l'eau)²⁸.

- **La chaîne de valeurs.** La responsabilité solidaire des acteurs publics et privés (y compris les individus) de la chaîne de valeurs conduit à de nouvelles formes de responsabilité tant vis-à-vis des maillons faibles que pour créer des effets d'échelle.

L'évolution de notre conception de notre 'responsabilité sociétale' est un élément essentiel de la stratégie. Même la démocratie doit évoluer, en y ajoutant une dimension nouvelle que facilite les nouveaux leviers mis à disposition par internet : la démocratie contributive. : activer notre second droit de vote que constitue notre pouvoir d'achat et d'investissement.

4. Les Territoires.

Pour exercer au mieux ces nouvelles responsabilités pour accélérer le passage à une nouvelle croissance de la prospérité, trois niveaux d'action sont importants

- Mesurer les risques
- Les nouvelles formes de partage que ce soit de la connaissance, des ressources naturelles ou des moyens financiers
- L'action au niveau des territoires

Des initiatives pilotes existent. Notamment les Assises annuelles de la Transformation écologique et sociale et régionale, dite TESR, du Nord Pas de Calais, les 'master plans' initiés à la suite du livre de Jérémy Rifkin 'La Troisième Révolution Industrielle'. Là aussi le plan de la Région Nord-Pas-de-Calais est à cet égard exemplaire. Il s'agit de sortir d'une approche en silos, de penser en termes de flux, de lier nouvelles formes de production d'énergie, de réseaux intelligents, de techniques de stockage de l'électricité, de capital distribué. Dans le cas de la Région du Nord de la France c'est 1 milliard d'euro mobilisé pour la seule année 2014 par l'ensemble des acteurs publics et privés régionaux.

A Davos , le World Economic Forum consacre une session 2014 à 'The Great Power Shift' lié à la transition énergétique vers des solutions nouvelles en matière de rôle de la demande, de basculement des frontières entre fournisseurs, de nouvelles réglementation intelligente.

'La reconstruction de réseaux accompagnant la montée en régime des énergies de flux passera par une multiplicité d'innovations conduites par des acteurs de terrain qui seuls peuvent évaluer les ressources et les besoins à l'échelle locale et en maximiser les usages. (...)Au plan de la gouvernance, cela implique que les collectivités territoriales disposent de marges de manœuvre, de responsabilités et de prérogatives accrues(...) à coupler avec des instruments nouveaux assurant la solidarité entre les territoires.'²⁹

²⁸ p123

²⁹ p174,175

5. La Gouvernance au niveau d'un Etat comme la France et les Territoires

Selon les pays et les traditions plusieurs 'voies' ont été essentiellement empruntées :

1. Le cadre réglementaire
2. La fiscalité
3. Le prix carbone
4. L'accord volontaire d'entreprises
5. La commande publique
6. La transparence
7. Les accords multi-acteurs.

Aujourd'hui on peut constater que les 'voies' 1 et 2, en question sont plus difficiles à emprunter que naguère, la voie 3 – à une exception près – conduit à '*des situations de sous-tarifification manifeste du risque climatique*³⁰, la voie 4 ne convainc pas l'opinion publique, la voie 5 reste prometteuse mais très lourde à activer, la voie 6 a été empruntée (Convention d'Arhus, législation reporting) mais encore beaucoup reste à faire. La voie 7 est celle du Grenelle de l'Environnement en France ou des 'Conventions' aux Pays-Bas.

En particulier, avec de Perthuis et Juvet on notera que dans certains Etats-membres, où la construction d'un consensus social, par le dialogue est de tradition, on a pu aller plus loin qu'ailleurs avec selon les cas la mise en place d'un système de taxation innovant (le seul pays où la taxe carbone n' est pas fixée à des niveaux inférieurs à leurs valeurs tutélaires de référence, c'est la Suède et ce depuis 1991) la négociation d'accords ensuite entérinés par la loi (type Les accords de Grenelle) soit la signature de 'conventions' multi-acteurs (type Conventions aux Pays-Bas) . Mais l'affaire de l'éco-taxe en France, comparée à des systèmes similaires dans d'autres Etats Membres est un douloureux révélateur.

*Aujourd'hui l'addition des subventions à la production de charbon ou l'extraction de la tourbe, la subvention des usages professionnels de certains carburants, la lutte contre la précarité énergétique (tarifs sociaux qui subventionnent l'électricité et le gaz) dépasse de beaucoup les moyens que les gouvernements sont capables d'aligner pour soutenir le développement de nouvelles filières énergétiques. (...) Au plan microéconomique, ces soutiens ont pour principal effet d'enfermer les ménages ou les professions concernés dans des systèmes incitant à surconsommer les énergies fossiles en les rendant ainsi encore plus vulnérables à leur renchérissement dans le futur*³¹.

On voit bien dès lors tous les défis.

Comme le mette en évidence les auteurs du Capitalisme Vert, les quatre pays en tête en Europe en matière de fiscalité écologique, selon Eurostat, sont les trois pays scandinaves et

³⁰ p97

³¹ p155

la Finlande, tous pays réputés pour leur art de la négociation sociale, leur résistance au creusement des inégalités, un dosage soigneux et consensuel d'effets redistributifs dirigés sur la baisse des charges pesant sur les entreprises d'un côté et le ciblage des ménages les plus démunis dans la redistribution sociale de l'autre.

Outre l'affaire de l'éco-taxe, la France a échoué par deux fois à introduire un prix carbone, en 2001 et 2009.

Les solutions préconisées par nos économistes, auteurs du Capital Vert, pour une transition vers une économie circulaire sont :

- Le développement de mécanismes de tarification des usages de la biodiversité
- Basculer vers une économie de la fonctionnalité
- L'éco-design

Les catalyseurs seraient selon eux l'inclusion de la valeur du capital naturel dans les prix via la fiscalité ou les marchés de permis (ainsi que) les choix d'infrastructures pour lesquels la décision de l'autorité publique reste décisive. Ils soulignent par ailleurs qu'imaginer que la transition écologique grâce à un choc d'investissements publics est une erreur de diagnostic³².

6. La Gouvernance Européenne

Etat de la situation.

6.1. La Stratégie de Lisbonne.

Dans le cas de stratégie dite de coordination ouverte avec les partenaires sociaux, les résultats ne sont pas au rendez-vous.

La stratégie de Lisbonne qui fixait des objectifs pour 2010, puis fut revisitée pour proposer des objectifs 2020 a été pour une large part un exercice top down aux résultats très mitigés. Dans leur rapport à l'Assemblée Nationale³³ les parlementaires Cochet et Dolez soulignent notamment la nécessité *'d'associer davantage les citoyens européens aux décisions européennes qui les concernent. Dans un contexte où les compétences de l'Union européenne s'accroissent au rythme des conséquences des crises économiques et financières, cette implication accrue de l'opinion publique devrait aussi et surtout prendre la forme d'un mouvement ascendant, permettant que les décisions prises au plus haut niveau revêtent une légitimité accrue. Pour le rapporteur M. Philippe Cochet, cette légitimité renforcée permettra à ces politiques, mieux acceptées par les opinions publiques, d'être mieux appliquées et plus efficaces. Il importe donc d'exploiter toutes les possibilités permettant aux citoyens européens d'influer sur les décisions prises au niveau européen et qui les concernent. Mettre fin à l'isolement technocratique européen, tel que les rapporteurs ont pu le constater lors de leur déplacement à Bruxelles, constitue un impératif démocratique et une condition du succès d'une Europe au service des peuples.*

³² p 216 à 223

³³ Rapport d'initiative sur l'évaluation des incidences de la stratégie de Lisbonne par MM Philippe Cochet et Marc Dolez 16/2/2012

La stratégie ‘ascendante’ appelée de ses vœux par Cochet se limite à l’initiative citoyenne européenne. Cette une façon de mobiliser pour ‘réclamer’ pas pour mobiliser les forces vives à contribuer sur le terrain à la mise en oeuvre d’un projet commun. Une initiative citoyenne porte sur le développement durable et l’emploi³⁴.

Notre conclusion : L’heure est venu d’accélérer la transition et pour cela d’ajouter au cadre légal des engagements volontaires mais avec des mécanismes qui rendent responsables et comptables les acteurs publics et privés des partenariats.

6.2. Les Pactes de Partenariat.

Nous ne partons pas de rien. Les 5 ‘Partenariats Européens pour l’Innovation’ et le Pacte des Maires sont des initiatives qui ont mis en place des mécanismes de gouvernance qui, conjugués, créeraient le cadre de mobilisation requis.

Cette Alliance pourrait se construire en deux temps : la négociation de 10 pactes de partenariat qui construisent le ‘pacte/contrat societal européen’ puis une Convention Européenne qui d’une part conclut et d’autre part engage éventuellement les réformes des Traités jugées nécessaires.

Par là ce sera aussi une Union européenne où la démocratie aura progressé en ce qu’elle combinera des formes nouvelles d’exercice de la démocratie européenne - avec des pouvoirs accrus pour les parlements – comme le référendum européen d’initiative populaire avec, au temps du web 2.0, des formes nouvelles de démocratie contributive et participative.

De ce point de vue, le Pacte des Maires pour le Climat est un ‘jalon’ important. La formule du Pacte des Maires sera aussi prochainement appliqué dans le domaine du vieillissement de la population.

La même approche devrait aussi s’appliquer aux entreprises, inspirée de l’expérience néerlandaise des ‘convenants’. Ceci devrait conduire à l’adoption au plan européen d’accords volontaires cadres – venant en appui d’un cadre législatif lorsque celui-ci est nécessaire - associant les acteurs économiques et sociaux de la chaîne de valeur. Ces pactes ou ‘covenant’ en anglais seraient co-signés par des entreprises, les syndicats, les pouvoirs publics, les organisations de consommateurs etc.

C’est une évolution du concept et une nouvelle éthique de la ‘responsabilité’ et des modes de ‘responsabilisation’³⁵ qu’il faut s’attacher à mettre en pratique : d’une part il ne s’agit pas de se focaliser sur une responsabilité par rapport à un passé mais d’englober une

³⁴ ***European Citizens' Initiative “New Deal 4 Europe - for a European special Plan for Sustainable Development and Employment”***

³⁵ Myriam Revault d’Allonnes, Le développement durable : quels enjeux philosophiques in *Vraiment Durable* n°1 – 2011/2012 p 36

responsabilité sur *'la détermination de ce qui reste à faire'*³⁶ dans sa double dimension prospective et d'interdépendance ; d'autre part il s'agit d'avoir une approche 'intégrée' et de développement durable.

Il s'agit aussi de 'ré-introduire' dans les critères de 'performance' des thèmes comme les biens communs, les droits collectifs, la 'durabilité' des produits, les modes de consommation durable, le long terme tant en termes d'investissement que de gestion du risque .

Nous avons besoin d'un système d'*accountability*, en particulier dans une économie de marché pour ses principaux acteurs, tant acteurs publics que privés. Ces acteurs du marché, publics et privés, ont la possibilité d'accélérer la grande transition s'ils sont capables d'inventer un système collectif et systémique pour rendre compte et engager un dialogue avec les parties prenantes pour progresser vers un développement durable (*Collective Accountability Systemic Review System - CASRS*).

L'enjeu est multiple, assurer un effet d'échelle à la fois pour les partenariats développement durable et les 'marchés de niche' dans le domaine des produits et services 'durables', mais aussi créer un cadre pour plus de transparence et de traçabilité, changer les critères de 'performance', avoir une approche intégrée au niveau de la chaîne multi-acteurs . D'où l'importance des concepts de 'démocratie contributive'³⁷, de responsabilité concernant le *'pouvoir faire qui m'oblige'*³⁸, de l'agenda *"empowerment"* et de *"partenariat transformant"*. Il s'agit aussi de 'ré-introduire' dans les critères de 'performance' des thèmes comme les biens communs, les droits collectifs, la 'durabilité' des produits, les modes de consommation durable, le long terme.

Le rôle d'un Pacte sur les partenariats (comme il y a le Pacte des Maires sur le climat) serait:

- 1) être un levier pour atteindre les SDG's une fois que ceux ci auront été fixés
- 2) assurer la convergence des initiatives en définissant les objectifs communs, les indicateurs communs et les modalités de reporting
- 3) créer un effet d'échelle et de masse pour accélérer la transition
- 4) définir les conditions minimales d'accès des PPP's aux financements publics
- 5) créer une nouvelle génération de partenariats publics-privés de sorte qu'ils ne soient pas *'une privatisation des institutions multilatérales'*
- 6) générer de la confiance indispensable au bon fonctionnement des partenariats.

Avec les événements de la crise de la dette et de l'euro, l'Union européenne a perdu de sa superbe et de son influence au plan international face aux pays émergents ; elle a des atouts à faire valoir au plan international si, plus vite et mieux que les autres, elle peut proposer de nouveaux modèles de gouvernance de nature à favoriser la coopération entre pouvoirs verticaux et pouvoirs latéraux et le partage des trois types de ressources précédemment évoquées. C'est pourquoi il nous faut, au plan à tout le moins européen un nouveau système de gestion de la co-responsabilité- avec, à l'Age de la Transparence, des mécanismes de monitoring, rapport, vérification, récompenses.

³⁶ ibidem p37

³⁷ une formule de Gilles Berhault, Président du Comité 21 France.

³⁸ Myriam Revault d'Allonnes ibidem p37

Ce système devrait reposer sur cinq ‘piliers’ ici liés aux conclusions de la Conférence de rio+20 :

1. *Objectifs* : Des objectifs du développement durable (§245 à 251) précis et un timing, incluant des Objectifs de Consommation Durable, incluant et développant les Objectifs du Millénaire. Les Objectifs du développement durable seraient basés sur (i) une reconnaissance des besoins humains universels et droits d'accès à l'alimentation, l'eau, les services, l'énergie, le logement, l'information et la participation des citoyens., (ii) de nouvelles règles de comptabilisation.
2. *Accès à l'information* : dispositions sur l'accès à l'information dans le domaine de l'environnement, mais aussi pour l'ensemble des domaines sociaux et notamment celui des droits humains (voir Conférence Rio+20 § 43 et 44).
3. *Rapports et récompenses* : le reporting sur le développement durable (§47) la responsabilité des entreprises, y compris celles de la finance, les modes de récompense des performances (bonus, stock-options, etc.)... liées à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
4. *Monitoring et vérification* : un système qui serait soutenu par les Gouvernements, les Agences des Nations Unies, les Agences de l'Environnement et assuré notamment par les Agences de Notation du Développement Durable
5. *Co-ordination ouverte* : le cercle vertueux sera amorcé et amplifié par le dialogue – à partir des rapports - entre les parties intéressées.

Notre conclusion : Le nouveau rôle du Comité Economique et Social Européen et du Comité des Régions serait de faire de ces Institutions celles qui sont en charge de vérifier le bon fonctionnement des Pactes., comme de la mise en oeuvre du 7ème programme environnement (voir ci-dessous) et de faire rapport au Parlement Européen et au Conseil Européen La prochaine Convention Européenne devrait confier aux deux Comités la responsabilité du suivi des 10 Pactes que nous décrirons plus loin..

6.3. Adoption du 7ème programme d'action environnement

Le 7ème programme d'action pour l'environnement – adopté par co-décision – n'a pas permis la réflexion sur les instruments politiques à améliorer ou à créer³⁹ qui était espérée. La Stratégie Europe 2020 et sa stratégie Resource Efficiency a quant à elle débouché sur des vœux pieux d'une table ronde en attendant que des objectifs chiffrés soient fixés. Le débat sur la politique industrielle et énergétique à l'ordre du jour du Conseil Européen apportera-t-elle des éléments neufs ?

Comme l'indiquait the IEEP en vue du 7ème programme d'action ‘ *the slowing momentum behind the environmental agenda needs to be revived, with the aid of a clear vision and a coherent message on the ‘green economy’.* In the future, environmental policy should be located more strategically inside an economic context as we will only be able to meet environmental goals by achieving a transformation of the economic model in Europe, whilst acknowledging social and economic concerns along the way⁴⁰.

³⁹ Belgian assessment of the 7th EAP – Non paper June 2013.

⁴⁰ Ibidem p 10

Notre conclusion : il faut donner un nouveau mandat au Comité Economique et Social Européen : être l'organe de monitoring de la mise en œuvre du 7^{ème} programme d'action.

6.4. La Communication de la Commission sur la Renaissance Industrielle.

Cette Communication de Janvier 2014 ne fait pas référence à l'économie circulaire, n'aborde pas la question des 'territoires', n'évoque pas la question de la définition et de la récompense de la performance ESG .

Elle annonce une communication sur le partenariat européen pour l'innovation matières premières.

Ce constat démontre l'absence d'une réelle approche intégrée.

Notre conclusion : pour adresser la gouvernance polycentrique il est urgent plus que jamais de lancer une 'convention économie circulaire 2022'

6.5. La Communication de la Commission sur la politique climat/énergie.

"Cette feuille de route marque un ralentissement des mesures et une régression des politiques existantes", estime Sam Van den plas, expert climat pour WWF Europe. "La Commission européenne a raté l'occasion de saisir des opportunités économiques à court terme et de limiter la crise climatique à plus long terme. C'est un mauvais message au niveau international." Etant donné que l'objectif pour 2020 était de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990 et que l'effort des Etats membres devrait permettre d'atteindre les 30%, il juge l'objectif d'ici 2030 de diminuer de 40% les émissions de gaz à effet de serre peu courageux. Par ailleurs, il voit un pas en arrière dans le fait que l'objectif de 27% pour la production d'énergie renouvelable ne soit plus traduit en termes d'objectifs chiffrés pour chacun des Etats membres. Sans parler de l'absence d'objectifs en termes d'économie d'énergie.

On sait par ailleurs que la Commission a renoncé à proposer une législation en matière de gaz de schistes.

Il est impératif de donner une priorité bien plus grande qu'actuellement à l'"Efficacité Energétique" (EE). Il aurait fallu viser une réduction d'au moins 49% des "GHG" afin de réaliser un taux de "EE" de l'ordre de 41%. Dans le sens inverse, un taux de réduction de GHG de 40% en 2030 mène à un taux de EE de ZERO, entraînant un nombre de conséquences négatives. Pour aller plus loin une approche "systémique" devrait être étudiée et appliquée en incluant les différents processus industriels, agro compris, par le biais de "efficacité des ressources" dans le sens large du mot: la réduction de l'utilisation des ressources naturelles mène à la fois à la réduction de l'utilisation de l'énergie par unité de produit (voir le cadre UE et OCDE en matière de "sustainable materials management").

⁴¹

⁴¹ Gertjan Storm

On constatera que prises comme un tout les stratégies européennes sur la renaissance industrielle, l'énergie et le climat continuent d'être le reflet d'une approche en silos et à laquelle manque, comme l'a mis en évidence Partenaires Européens pour l'Environnement : un plan d'action territoires, un nouveau mécanisme de récompense de la performance ESG, un partenariat européen pour l'innovation pour mobiliser le capital privé. Manque aussi, si l'on suit de Perthuis et Jovet *'l'instauration d'une gouvernance nouvelle reposant sur une autorité indépendante, qui, à l'image d'une banque centrale, assure la stabilité du cadre de long terme tout en disposant de la flexibilité requise pour s'adapter aux imprévus du court terme'*⁴².

Par ailleurs, comme l'écrivent également les auteurs du Capital Vert *'pour amorcer sa transition énergétique dans de bonnes conditions, l'Europe doit choisir entre deux stratégies : la planification ou les incitants économiques appuyés sur la tarification carbone'*⁴³. Force est de constater que le catalyseur du prix carbone soit par la restauration de la crédibilité du marché carbone pour les émissions industrielles soit par le développement de taxes nationales est 'improbable'. Il reste à voir en France en particulier avec le virage vers une politique de l'offre axée sur le renforcement de la compétitivité industrielle, si les soutiens publics aux énergies renouvelables seront reconfigurés dans ce cadre⁴⁴.

Dès lors, nous concluons en relisant le Capital Vert à la lumière des propositions de la Commission que *'la déclinaison des politiques climatiques (et énergétiques) au plan régional est indissociable de formes nouvelles de planification urbaine et territoriales. (...) Elle doit s'inspirer des travaux d'Ostrom montrant que la protection d'un bien commun n'est jamais aussi bien assurée que lorsqu'on a trouvé une organisation qui la rend désirable par l'ensemble des acteurs locaux'*⁴⁵.

Notre conclusion : Chaque territoire, Région et Ville devrait décider d'aller plus loin que l'UE – en constituer l'avant-garde des Pouvoirs Latéraux - et dans le cadre de la 'Convention Economie Circulaire 2022' adopter un programme d'action liant économie circulaire et politique énergétique avec 3 piliers "'Housing'⁴⁶, Mobility and Food" et un objectif de 49% de réduction des GHG.

6.6. Financer la transition énergétique et écologique.

Au niveau Européen – après les stratégies de relance verte post 2008 - des tables rondes se sont multipliées, initiatives concurrentes chacune couronnée par son commissaire et ne

⁴² Capital Vert p234

⁴³ p233

⁴⁴ p233

⁴⁵ p 224

⁴⁶ voir analyse par le Fraunhofer Institut ISI. L'option de "efficacité énergétique"(EE) dans le secteur bâtiment, considérée "cost effective" et réalisable

débouchant sur aucun résultat. La Commission s'est focalisée sur la restructuration bancaire et un mandat élargi pour la BEI. Cela ne suffira pas ! A côté de l'Union Bancaire, il est indispensable de mettre en place un partenariat européen pour l'innovation pour la mobilisation du capital privé. Ce fut l'objet d'une conférence organisée au parlement européen par GLOBE, EUROSIF et EPE avec la participation du Commissaire Barnier. Ce dernier n'a pas daigné dire un mot sur le thème de la conférence à laquelle il avait accepté de participer ...

Suite à la conférence européenne, le concept de 'partenariat français pour l'innovation pour la mobilisation du capital privé' est à l'étude en France tandis que « *de nombreux acteurs fortement impliqués dans le débat sur la transition énergétique alertent sur la question du financement. Une vingtaine de milliards supplémentaires seraient en effet nécessaires chaque année pour permettre à la France de s'engager réellement dans une telle démarche* »⁴⁷.

Ce projet de partenariat européen pour l'innovation pour la mobilisation du capital privé devra être mis à l'agenda de la prochaine Commission.

7. Le programme de la Commission 2014-2019

A travers les initiatives de la Commission décrites en 6, nous disposons d'un état de la situation peu encourageant pour ce qui est de la revitalisation industrielle, économique et sociale de l'Europe et de la 'croissance verte'.

Fin 2014, l'Union Européenne aura une nouvelle Commission, un nouveau Parlement, un nouveau président du Conseil Européen. Les partis politiques, les entreprises comme les syndicats, les think tank préparent leurs projets et propositions. Il y a gros à parier que leur caractéristique commune sera de présenter leur vision d'une Europe 'top down'. Pourtant les secteurs du monde des affaires directement au contact du citoyen-consommateur-investisseur membre de réseaux sociaux comme les analystes politiques savent qu'il y a une véritable 'révolution bottom up' en cours. Or cette 'révolution bottom up' si elle est bien perçue par les 'Institutions faibles' de l'UE, ne vient pas suffisamment au contact avec les Institutions 'fortes' de l'Union Européenne

Si l'Union Européenne veut faire de la législature 2014-2019 le moment d'un nouvel élan, il faudra que le programme de la nouvelle Commission comme des autres Institutions Européennes capture le potentiel de la 'révolution bottom up' – en particulier dans les domaines du commerce, de la finance, du logement, de l'alimentation et du transport comme de l'économie solidaire- au moment où, à l'occasion des élections du parlement européen, le gouffre entre l'oligarchie et les citoyens européens risque de n'être que plus patent avec la montée des eurosceptiques.

Le programme de l'Union 2014-2019 devrait porter notamment sur la collaboration radicale - 'la co-révolution' - entre les Institutions Européennes et les 'Pouvoirs Latéraux' que sont tant les acteurs de millions de révolutions silencieuses et les Jeunes que, par exemple, les Syndicats, les Fonds de Pension, Les Villes, les Eglises. Les Européens peuvent construire

⁴⁷ Novethic.

une 'prospérité pour tous' dans les limites planétaires et, pour cela, réorienter la mondialisation, dé-financiariser l'économie, construire un monde plus digne, juste et solidaire s'ils savent mieux 'coordonner' leurs actions, celles des Pouvoirs de l'UE et des Etats avec celles des Pouvoirs Latéraux en Europe.

Pour réussir la nouvelle phase de l'histoire de l'Union Européenne, celle de la 'Co-Révolution Européenne 2014', nous ne partons pas de rien. Des éléments de cette 'révolution bottom up' (déjà très présente dans les 'territoires') sont déjà en place à l'initiative d'Institutions comme le Comité des Régions – le Sommet annuel des Régions et Villes d'Europe en témoigne - et le Conseil Economique et Social Européen comme de la Commission elle-même notamment avec les cinq '*Partenariats Européens pour l'Innovation*'. Les projets en réseaux financés par l'Union Européenne dans le cadre de ses programmes financiers – notamment Horizon 2020, SHIFT, Life etc - en sont d'autres éléments. Toutefois, ce ne sont que les premières pièces d'un puzzle. Il faut à la fois leur donner un effet d'échelle et les compléter d'initiatives complémentaires indispensables en présentant un programme 'Co-Révolution Européenne' avec trois grands piliers de l'Union de l'Innovation Bottom-Up : la démocratie, la prospérité, la co-opération internationale.

10 Pactes de Partenariat Européen pour un nouveau logiciel :

Le Pacte des Maires pour le Climat

Le Pacte Economie Circulaire 2022

Le Pacte des Banques de Détail pour Mobiliser le Capital Privé

Le Pacte des Investisseurs Institutionnels pour Mobiliser le Capital Privé

Le Pacte Santé et Vieillesse de la Population

Le Pacte des Jeunes MED-UE

Le Pacte Eau

Le Pacte Agriculture Durable

Le Pacte Energie et Economie Post-Carbone

Le Pacte d'internet et du numérique

Ce programme devrait être un chapitre spécial de *l'agenda européen 2014-2019* de toutes les Institutions de l'Union Européenne. Un *Vice-Président de la Commission* devrait avoir pour mission la coordination de la co-révolution. Les auditions des futurs Commissaires européens devraient notamment y être pour partie consacrées. Nous ne présenterons pas ici un ensemble complet de propositions pour davantage d'intégration et de solidarité à reprendre sous les trois piliers la démocratie, la prospérité, la co-opération internationale. Ceci devrait se préparer tout au long de 2014 et notamment se consolider à l'occasion d'une rencontre en Novembre 2014 à Rome lors de la présidence italienne de l'UE. Mais esquissons toutefois le pourquoi des 3 piliers et l'innovation 'bottom up' :

1. Démocratie.

L'Union Européenne doit se doter de nouvelles dispositions pour associer et responsabiliser. Une d'entre elles est le *référendum pan-européen*. L'autre aspect est la mise en place de la '*démocratie contributive*'. La 'collaboration radicale' ou autrement dit la 'co-révolution' suppose l'innovation - autour de plusieurs principes et modes d'action - coordonnée dans un

système où chaque organisation, chaque individu est le maillon d'une chaîne. Pour rendre les maillons plus forts - et que la chaîne tienne - il faut une nouvelle éthique de la 'responsabilité' et des modes de 'responsabilisation'.

2. Prospérité.

La transition vers un monde plus prospère passe par une mise en pratique dans tout l'espace Euro-méditerranéen du 'droit à la dignité' et un renforcement des '*capabilités*' des plus démunis, de nouvelles formes de partage du savoir, des ressources naturelles et des moyens financiers. L'autre axe de la nouvelle prospérité est l'économie collaborative. Il s'agit notamment de changer les critères de 'performance' et les mécanismes de récompense, dont les bonus. La prospérité européenne dépendra aussi de notre capacité à 'ré-industrialiser l'Europe dans une Economie Circulaire, levier de nouvelles infrastructures. Un des éléments serait une '*Convention Economie Circulaire*' à l'initiative des Régions, Villes et Entreprises, inspirée de la Convention des Maires sur le Climat.

3. Co-opération internationale.

L'Union Européenne doit intégrer le rôle de chacun de ses citoyens, en réseaux, dans son projet de contribuer à assurer une '*bonne vie pour tous dans les limites planétaires*'. Si les Institutions européennes et les Pouvoirs Latéraux réussissaient cela c'est une nouvelle ère pour l'Europe qui s'ouvrirait comme croîtrait les chances de succès de grandes négociations internationales comme la conférence sur le climat en Décembre 2015 à Paris. Tout simplement parce que les Européens auront su prouver au monde qu'ils sont les meilleurs pour ce qui est de la collaboration radicale pour plus de prospérité entre les institutions politiques et les pouvoirs latéraux, entre les responsables politiques, économiques, financiers, syndicaux, religieux et les citoyens exerçant leurs double droit de vote, sur le terrain politique (celui d'élire et de participer) et sur le terrain du marché (celui d'acheter et d'investir). Ceci comprendrait notamment une nouvelle forme de coopération MED-UE par et pour les Jeunes.

Conclusion.

L'Europe peut réussir à être plus résiliente, à réorienter la mondialisation si – et seulement si – elle sait mieux coordonner son 'hard power' que constituent les pouvoirs législatifs et moyens d'action de l'UE et des Etats avec le 'soft power' des Pouvoirs Latéraux en particulier quant aux flux d'argent, levier planétaire.

Une Union Européenne en crise et que l'on quitte ? L'Europe est toujours à son meilleur quand elle réussit à donner une réponse innovante à un enjeu pour la planète. Elle l'a fait au cours des siècles écoulés, elle a les moyens de le faire à nouveau. Il s'agit d'accélérer les révolutions dans nos modes de pensée et de gestion pour faire face à une triple urgence : une bombe à retardement sociale, une bombe écologique et la crise de la démocratie.

Une 'co-révolution' entre l'Union Européenne et les Pouvoirs Latéraux est dans l'intérêt de l'oligarchie, tant du monde politique que du marché car tous les deux sont confrontés aux deux mêmes problèmes : gérer la chaîne de valeur et générer de la confiance. Une co-révolution suppose des *Pactes de Partenariats* à partir des initiatives déjà prises au plan européen notamment avec le Pacte des Maires pour le Climat et les 5 'Partenariats Européens pour l'Innovation' (vieillesse, eau, matières premières, villes intelligentes, agriculture durable) qui seraient complétés de pactes sur la mobilisation du capital privé (l'indispensable nouvelle étape après l'Union Bancaire), un Pacte Energie et Economie Post-Carbone, un Pacte Jeunes MED-UE. Ces pactes de partenariat associeraient les institutions européennes et les acteurs économiques, sociaux, scientifiques, culturels, religieux concernés. Il s'agit de s'appuyer sur des succès de la présente Commission en terme de nouvelle méthode de travail et de gouvernance, de les combiner et de combler les manques dans le domaine des jeunes, de la finance et de l'énergie.

Ces Pactes seraient scellés à l'occasion d'une *Convention Européenne en 2015* – exercice d'intelligence collective - qui dans une Déclaration d'Interdépendance affirmerait le nouveau contrat sociétal Européen et débattrait ensuite des modifications aux Traités redonnant à toute nouvelle 'révision des Traités' une nouvelle légitimité : le service des citoyens européens et des territoires, acteurs de la nouvelle prospérité européenne.